

Trail Urbain Nocturne de la cité de l'écrit



Montmorillon 2026



Table des matières

1 - Organisation	
2 - Parcours	
3 - Date et horaires	
4 - Inscriptions	
5 - Remise des dossards (course)	
6 – Tarifs	
7 - Epreuves	
8 - Ravitaillement	
9 – Responsabilité et assurances	
10 – Récompenses courses	
11 - Sécurité	
12 - Droit à l'image	
13 - Abandons	
14 - Engagement	
NOTES D'INFORMATIONS IMPORTANTES	

REGLEMENT

1 – Organisation

Le Trail Urbain Nocturne de la cité de l'écrit est organisé par l'association Mont'Run ayant son siège social au 15 rue du four 86500 MONTMORILLON.

2 – Parcours

Course à pied de type trail de 5 km, 10km et 15 km dans la ville de Montmorillon inscrite au calendrier des courses hors stade et soumise à la réglementation de la CDCHS 86.

Le parcours empruntera les plus belles côtes de Montmorillon. L'organisation mettra en place des signaleurs à toutes les intersections de route et des séparateurs de voies. La responsabilité des concurrents peut être engagée en cas d'accident.

Les concurrents s'engagent à ne rien jeter et à respecter l'environnement dans lequel ils évoluent. Pour des raisons de sécurité et/ou en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours.

3 – Date et horaires

Samedi 10 Janvier 2026

Départ et arrivée place Du Maréchal Leclerc à Montmorillon.

Horaires :

- Enfants : à partir de 15 heures
- Coureurs : départ 18 heures 30 minutes

4 – Inscriptions

Les inscriptions se feront sur internet sur le site <http://www.runchrono.fr/> jusqu'au vendredi 9 janvier à 12 heures.

Elles seront limitées à 650 coureurs. Il n'y aura pas d'inscription sur place.

Pour les coureurs aucune inscription ne sera acceptée sans dépôt :

- de la licence FFA de la saison en cours.
- du PPS valable à la date du 10/01/2026.

Les mineurs à la date du 10 janvier 2026 devront présenter une autorisation parentale de participation lors du retrait des dossards. (Document disponible sur le site d'inscription runchrono).

Seul un dossier d'inscription complet en ligne permettra la récupération du dossard.

5 – Remise des dossards (course)

Le nombre de dossards est limité à 650 participants

Ils sont à retirer place Maréchal Leclerc 86500 MONTMORILLON

- Vendredi 9 janvier 2026 de 18h30 à 20 heures
- Samedi 10 janvier 2026 de 14h à 18 heures.
-

Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard.

Le dossard et sa puce devront être remis à l'organisateur à l'arrivée de la course.

6 – Tarifs

8 € par personne (frais de plateforme inclus) pour le 5 km
10 € par personne (frais de plateforme inclus) pour le 10 km
13 € par personne (frais de plateforme inclus) pour le 15 km

Gratuit pour les enfants

7 – Epreuves

Course 5 km ouvertes aux personnes nées en 2012 et avant

Course 10 km ouverte aux personnes nées en 2010 et avant

Course 15 km ouverte aux personnes nées en 2010 et avant

8 – Ravitaillement

Ravitaillement liquide pour les circuits du 10 et 15 km

Ravitaillement liquide et solide à l'arrivée

Les ravitaillements seront servis par des bénévoles.

9 – Responsabilité et assurances

L'organisateur déclare avoir souscrit une assurance pour l'organisation de son évènement chez MAIF Assurances.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

10 – Récompenses (course)

Un cadeau à tous les participants dans la limite des stocks disponibles.

Récompense pour les 3 premiers masculins et 3 premières féminines de chaque course (5,10 et 15 km).

La remise des récompenses aura lieu à l'issue des courses sur la place Maréchal Leclerc 86500 MONTMORILLON

11 – Sécurité

En cas de mauvais temps, catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral, de requête de l'autorité administrative ou tout autre condition ou motif indépendant de la volonté de l'organisateur, pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, ou d'annuler la manifestation sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

La sécurité est assurée par des signaleurs bénévoles sur le parcours.

Assistance médicale assurée par une équipe de secouristes.

L'accompagnement sur la course n'est pas autorisé.

Le port d'une lampe frontale est fortement recommandé.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment en fonction des recommandations sanitaires et décisions des autorités locales et nationales, pour le bon déroulement de l'épreuve. Nous informerons les personnes déjà inscrites de tout changement majeur par mail. Toute participation vaut acceptation de ce règlement.

12 – Droit à l'image

Chaque participant s'engage à donner son accord pour être photographié(e) ou filmé(e) lors d'un reportage photo et/ou vidéo effectué le samedi 10 janvier 2026 pour l'association MONT'RUN et autorise l'utilisation et la diffusion de ces photographies ou vidéos pour l'ensemble des publications de l'association MONT'RUN pour une durée indéterminée

13 – Abandons

Tout concurrent souhaitant abandonner devra obligatoirement se présenter à un signaleur ou à l'arrivée afin de remettre son dossard et sa puce.

14 - Engagement

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

De même toute personne participant à la course sans dossard, ne pourra être classée et l'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par celle-ci lors de l'épreuve.

Notes

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, l'inscription sur la course vaut acceptation de toutes les clauses.

Il est recommandé aux participants de s'assurer régulièrement des informations relatives à la course sur laquelle ils sont inscrits.